

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

23/06/2023

Date de l'affichage

23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle de réunion du SMETOM-GEEODE à Nangis, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Michel BILLOUT (arrivé à 19h52 pour le vote de la motion 02-2023), Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sylvain CLÉRIN, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Aymeric DUROX, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Farid MÉBARKI, Pierre-Yves NICOT, Pierre PERRET, Sylvie PROCHILLO, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD et Joëlle VACHER

Absents excusés représentés

Michel BILLOUT par Clotilde LAGOUTTE, Didier BALDY par Sébastien COUPAS, Frédéric BRUNOT par Fabrice HOULIER, Marcel FONTELLIO par Gilles BOUDOT, Brigitte JACQUEMOT par Sylvain CLÉRIN, Nadia MEDJANI par Charlie GABILLON, Aurélie POLESE par Christian CIBIER, Angélique RAPPAILLES par Serge HAMELIN, Jean-Yves RAVENNE par Carine CALMON-PLANTIN, Frédéric ROCHER par Pierre-Yves NICOT,

Absents excusés

Francis OUDOT et Alain THIBAUD

44 conseillers communautaires en exercice : 32 présents, et 10 représentés à la séance et 2 absents.

Monsieur Jean-Jacques BRICHET est nommé secrétaire de séance.

2023/90-09 – OBJET : MODIFICATION SUBVENTION IMAGIN'R

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/DRCL/BLI/n°2 du 7 janvier 2020 fixant les statuts de la CCBN,

Vu la délibération n° 2023/38-10 du 30 mars 2023 portant sur la définition de l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 2023/39-11 en date du 30 mars 2023 fixant les modalités de la subvention de l'abonnement Imagin'R,

Vu la délibération rectificative n° 2023/73-11 en date du 1^{er} juin 2023 concernant la subvention de l'abonnement Imagin'R,

Considérant le dispositif de subventionnement du Conseil Départemental de Seine-et-Marne à l'abonnement Imagin'R pour les collégiens,

Considérant l'avis favorable de la commission mixte Aménagement Technique du 17 janvier 2023,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 9 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes de favoriser l'accès des lycéens et étudiants aux transports en commun,

Considérant la nécessité pour la communauté de communes d'aider financièrement les familles domiciliées sur le territoire,

Considérant qu'il apparaît opportun pour mener ces deux actions de subventionner l'abonnement Imagin'R des lycéens et étudiants du territoire,

Considérant qu'au vu de l'augmentation du coût de l'abonnement Imagin'R à 373 € à compter de l'année scolaire 2023-2024, il convient d'abroger les délibérations précédentes mentionnant un coût de l'abonnement de 350 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Abroge la délibération n° 2023/39-11 en date du 30 mars 2023 fixant les modalités de la subvention de l'abonnement Imagin'R et la délibération rectificative n° 2023/73-11 en date du 1^{er} juin 2023.

ARTICLE DEUX :

Fixe le pourcentage de la subvention à hauteur de 50 % du reste à charge pour les lycéens, lycéens boursiers, étudiants, apprentis et alternants et fixe la participation forfaitaire pour les étudiants boursiers à hauteur de 250 €.

ARTICLE TROIS :

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 29 juin 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 03 JUL. 2023

ID : 077-247700701-20230629-2023_90_09-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 03 JUL. 2023

ID : 077-247700701-20230629-2023_90_09-DE